

Communiqué de presse

TechnipFMC annonce l'autorisation d'un programme additionnel de rachat d'actions de 300 millions de dollars

LONDRES, PARIS, HOUSTON, le 12 Décembre 2018 – TechnipFMC plc (« TechnipFMC ») (NYSE : FTI) (PARIS : FTI) (ISIN : GB00BDSFG982) annonce que son Conseil d'administration a approuvé un programme additionnel de rachat d'actions de 300 millions de dollars (le « Programme de rachat d'actions ») qui sera mis en œuvre par le biais d'achats sur le marché libre. La Société maintient son engagement à mener à bien son programme actuel de rachat d'actions de 500 millions de dollars d'ici fin 2018.

Le Programme de rachat d'actions sera instauré conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale de TechnipFMC le 11 janvier 2017 et valable jusqu'au 11 janvier 2022. Dans le cadre du Programme de rachat d'actions, TechnipFMC est autorisé à racheter jusqu'à 300 millions de dollars de ses actions ordinaires, ce qui, au 11 décembre 2018, représente un nombre maximum de 14 570 179 actions sur la base du cours de clôture NYSE à cette date. Les actions ordinaires rachetées dans le cadre du Programme de rachat d'actions seront annulées et ne seront pas détenues comme actions propres. L'objectif du Programme de rachat d'actions est de réduire le capital social de TechnipFMC.

Le prix d'acquisition par action ordinaire ne dépassera pas le prix le plus élevé de la dernière transaction indépendante ou de l'offre d'achat indépendante actuelle la plus élevée sur la plate-forme de négociation où l'achat est effectué. De plus, le Programme de rachat d'actions sera mené conformément aux réglementations applicables en matière de valeurs mobilières.

Le Programme de rachat d'actions n'obligera pas TechnipFMC à acquérir un nombre particulier d'actions ordinaires, et le Programme de rachat d'actions pourra être suspendu ou interrompu à tout moment à la discrétion de TechnipFMC.

###

À propos de TechnipFMC :

TechnipFMC est un leader mondial dans les projets sous-marins, onshore/offshore et de surface. Grâce à nos technologies et systèmes de production exclusifs, notre expertise intégrée et nos solutions complètes, nous transformons l'économie de projet de nos clients.

Nous sommes particulièrement bien placés pour offrir une plus grande efficacité tout au long du cycle de vie des projets, de la conception à la réalisation du projet et au-delà. Grâce à des technologies innovantes et à une efficacité accrue, notre offre ouvre de nouvelles possibilités à nos clients en matière de développement de leurs ressources pétrolières et gazières.

Chacun de nos plus de 37 000 employés est motivé par son engagement constant envers les clients et une culture d'innovation ciblée, la mise en conformité des conventions du secteur et la révision des meilleurs résultats.

Pour en savoir plus sur nous et sur la manière dont nous améliorons les performances du secteur énergétique mondial, consulter TechnipFMC.com et suivez-nous sur Twitter [@TechnipFMC](https://twitter.com/TechnipFMC).

Renseignements importants pour les investisseurs et les porteurs de titres

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du United States Securities Act de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du U.S. Securities Exchange Act de 1934, telle qu'amendée. Les termes « avoir l'intention de », « fera », « pourra » et d'autres expressions semblables visent à identifier des déclarations prospectives, qui ne sont généralement pas de nature historique. Ces déclarations prospectives comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses significatifs qui pourraient se traduire par un écart important entre les résultats réels et passés et nos prévisions ou attentes actuelles. Les facteurs importants connus qui pourraient induire une différence entre nos résultats réels et ceux qui figurent dans les déclarations prospectives comprennent : la possibilité que nous ne répondions pas aux exigences réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du Programme de rachat d'actions ; que le Programme de rachat d'actions soit suspendu ou abandonné ; et tout autre facteur de risque énoncé dans nos documents déposés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et dans ceux déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers ou de la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni.

Nous souhaitons vous avertir de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives, lesquelles ne sont pertinentes qu'à la date de leur publication. Nous n'endossons aucune obligation de publier une révision ou une actualisation de ces déclarations prospectives après leur date de publication en fonction de nouveaux renseignements, de futurs événements ou autres, sauf dans la mesure requise par la loi.

Contacts

Relations avec les investisseurs

Matt Seinsheimer
Vice-président, Relations avec les investisseurs
Tél. : +1 281 260 3665
E-mail : [Matt Seinsheimer](mailto:Matt.Seinsheimer@technipfmc.com)

Phillip Lindsay
Directeur en charge des relations avec les investisseurs (pour l'Europe)
Tél. : +44 (0) 20 3429 3929
E-mail : [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@technipfmc.com)

Relations avec les médias

Christophe Bélorgeot
Senior Vice President Corporate Engagement
Tél. : +33 1 47 78 39 92
E-mail : [Christophe Belorgeot](mailto:Christophe.Belorgeot@technipfmc.com)

Delphine Nayral
Senior Manager Relations publiques
Tél. : +33 1 47 78 34 83
E-mail : [Delphine Nayral](mailto:Delphine.Nayral@technipfmc.com)